
SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET TERRITORIAL : UNE STRATÉGIE POUR LE CANTON DE GENÈVE

Programme 2025



MOT DU PRÉSIDENT	4
RAPPEL DU MANDAT	5
LES TEMPS FORTS DE LA DÉMARCHE	6
QU'EST-CE QU'UN SADT ?	7
CONTEXTE GENEVOIS	8-9
VERS UNE PROPOSITION DE STRATÉGIE ALIMENTAIRE POUR GENÈVE	10-12
MÉTHODOLOGIE	13
AGENDA	14
CHARTRE DES EXPERT·E·S	15

MOT DU PRÉSIDENT

L'association ma-terre est unique, unique en Suisse et sans équivalent ailleurs, une entité pluridisciplinaire créée en 2019, à l'initiative de l'État et de la Ville de Genève en collaboration avec AgriGenève, pour restaurer du lien entre celles et ceux qui produisent et celles et ceux qui consomment, dans la continuité d'une histoire agricole et alimentaire commencée il y a 20 ans en 2004, par la mise en place de la marque de garantie GRTA – Genève Région-Terre Avenir.

Le rôle de ma-terre est de favoriser l'émergence de projets pour une alimentation saine, durable et prioritairement basée sur les productions locales, biologiques ou conventionnelles et de renforcer la présence de ce thème dans le dialogue avec la société, par des activités de débats, de conférences, d'ateliers, de team-building culinaires, à destination de publics variés.

C'est enfin de rendre visible ce réseau interdisciplinaire, du champ à l'assiette, de construire une vision partagée du système alimentaire genevois et d'amener cette vision dans le dialogue avec le public.

L'exercice d'élaboration du Système Alimentaire Durable et Territorial (SADT) pour le canton de Genève que nous a confié le Conseil d'État sera un outil majeur pour expliquer pourquoi le contenu de notre assiette, donc notre façon de consommer a des conséquences économiques et sociales sur notre système alimentaire, notre santé et notre territoire, avec l'espérance de proposer des solutions pour faire augmenter notre souveraineté alimentaire.

François Lefort

Président de ma-terre

RAPPEL DU MANDAT

En août 2019, l'Association ma-terre a été constituée, avec pour mission de créer et d'entretenir un réseau interdisciplinaire visant à sensibiliser la population genevoise aux enjeux liés à l'agriculture locale et à son alimentation.

Le 27 mars 2024, en réponse à la motion M 2700-B, le Conseil d'État a confié à ma-terre la coordination de l'élaboration d'un Système Alimentaire Durable et Territorial (SADT) pour le canton de Genève par le biais d'une démarche participative intégrant l'ensemble des acteurs de la thématique de l'alimentation.

Ce projet ambitieux de stratégie pour le canton vise à créer un écosystème alimentaire efficient, résilient et durable, ancré dans notre territoire, pour un accès universel à une alimentation adéquate.



LES TEMPS FORTS DE LA DÉMARCHE

Phase 1

PROPOSITION – 2025

.....

Élaboration d'une proposition de stratégie alimentaire durable et territoriale pour Genève avec un groupe de 16 expert·e·s représentant les différents domaines concernés par la thématique de l'alimentation.



Phase 2

CONSULTATION – 2026

.....

Organisation d'assises en vue de consulter et d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la question alimentaire à Genève.

—

Finalisation de la stratégie alimentaire et élaboration d'un plan d'action concret et budgétisé.

—

Présentation et transmission de la stratégie finalisée à la République et canton de Genève.



Phase 3

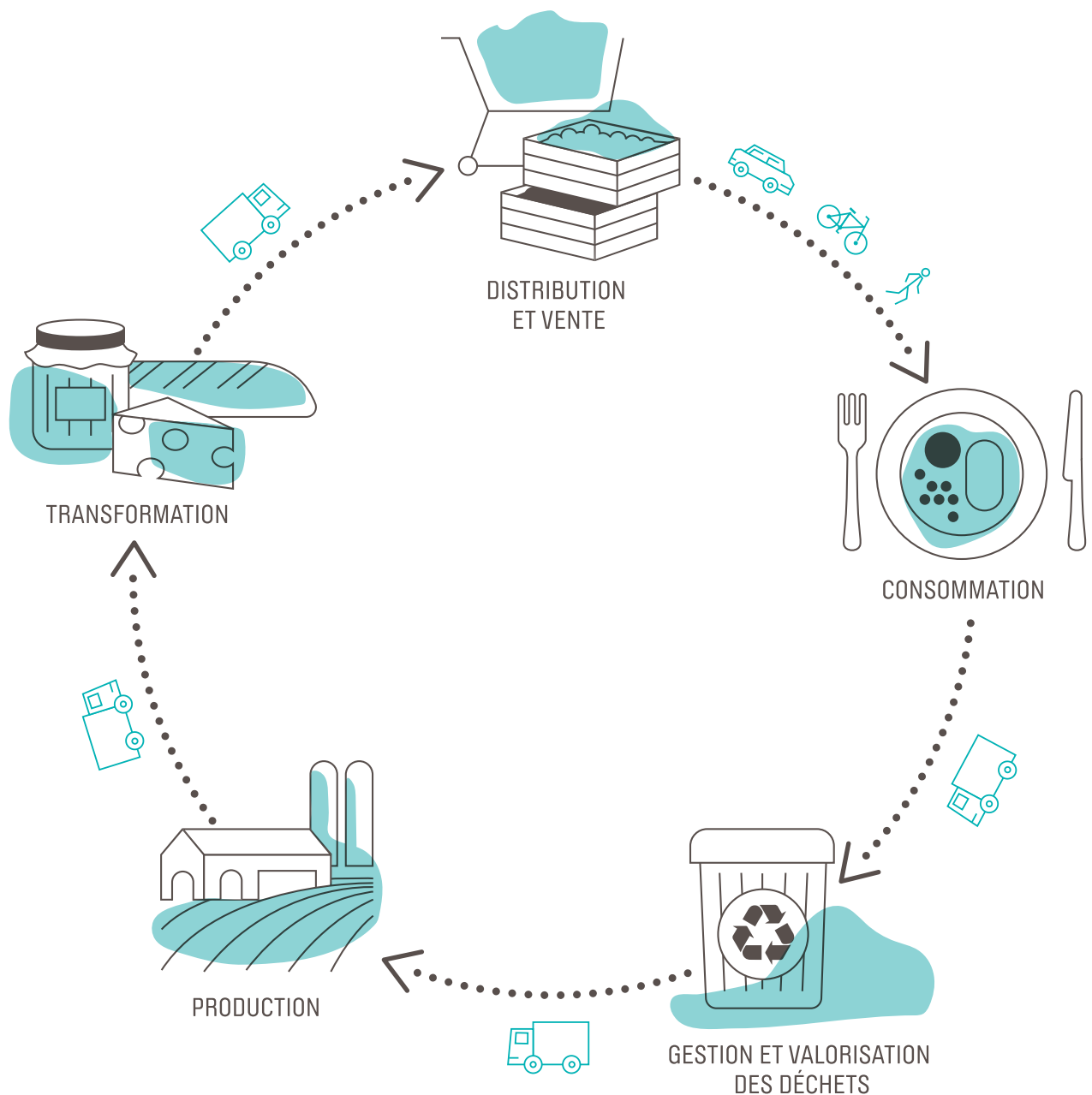
MISE EN ŒUVRE – DÈS 2027

.....

Mise en œuvre des mesures retenues et révision périodique de la stratégie.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET TERRITORIAL (SADT) – DÉFINITION

« Un système alimentaire est la façon dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture » [Malassis, 1994, INRA](#)



CONTEXTE GENEVOIS

PRODUCTION

Capacité théorique de répondre à 15 % des besoins alimentaires du canton.

Production diversifiée grâce à l'engagement des paysan·e·s genevois·e·s.

Existence de la marque territoriale de garantie Genève Région-Terre Avenir (GRTA).

Forte présence de coopératives agricoles : Laiteries réunies, Cercle des agriculteurs, Cave de Genève, Union maraîchère de Genève, Moulin de la Plaine.



10-15 %
D'AUTOSUFFISANCE
SELON LE RÉGIME
ALIMENTAIRE

TERRITOIRE

Territoire exigu : 10'000 hectares de surface agricole utile pour 550'000 habitant·e·s.

Forte urbanisation et pression foncière sur les terres agricoles.

Proximité avec la France et existence de zones franches.

54'000 ha

SURFACE DE LA
ZONE FRANCHE

1'200 ha

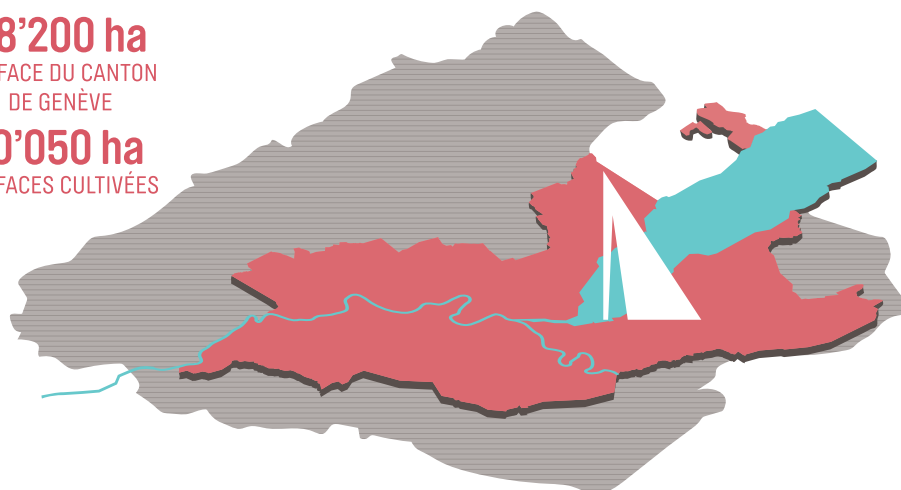
SURFACES CULTIVÉES
PAR DES AGRICULTEUR·TRICE·S
GENEVOIS·ES EN ZONE FRANCHE

28'200 ha

SURFACE DU CANTON
DE GENÈVE

10'050 ha

SURFACES CULTIVÉES



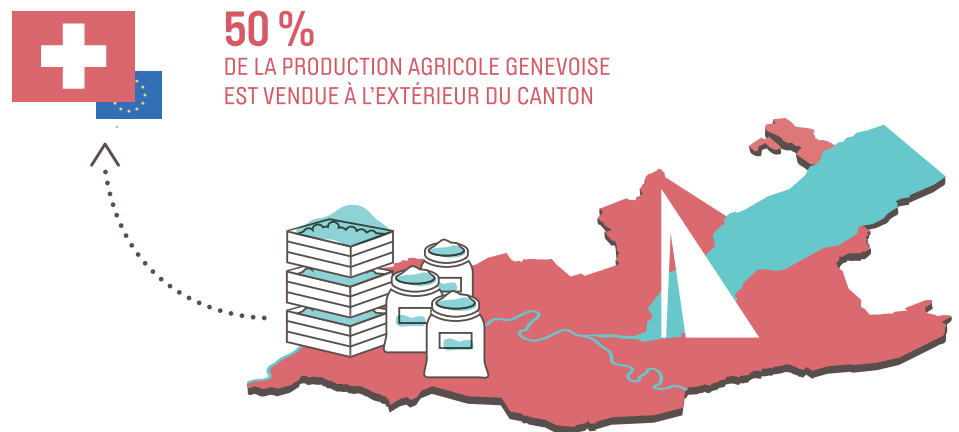
DISTRIBUTION

Production consommée pour moitié en dehors du canton (principalement en Suisse).

Forte présence et dynamisme des circuits courts et de la vente directe.

Présence de nombreux grands distributeurs (Migros, Coop, Aligro, Transgourmet, ...) et d'un marché de gros.

Volumes importants dans la restauration collective (cantines scolaires, crèches, services aux aînés, restaurants d'entreprise).



CONSOMMATION

Un des plus faibles budgets consacrés à l'alimentation au monde (6.4 % hors restauration) et environ un tiers des repas pris en dehors du foyer.

Intention croissante de la population de consommer plus local et durable.

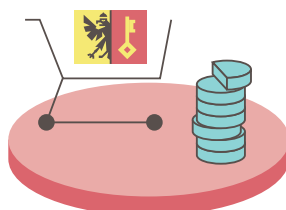
Forte présence internationale (grande variété dans les habitudes alimentaires).

Méconnaissance et/ou inégalité d'accès à l'information et/ou aux produits locaux/durables pour des raisons socio-culturelles et/ou économiques.

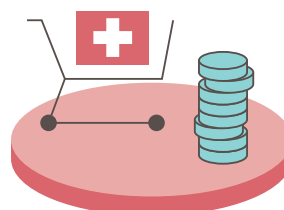
Problématiques de santé publique liées à l'alimentation (surpoids, hygiène bucco-dentaire, ...).

BUDGET CONSACRÉ
À L'ALIMENTATION
HORS RESTAURATION

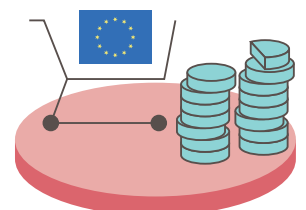
6.4 %
GENÈVE



8 %
SUISSE



14.8 %
MOYENNE EUROPÉENNE



VERS UNE PROPOSITION DE STRATÉGIE ALIMENTAIRE POUR GENÈVE

VISION Un écosystème alimentaire efficient, résilient et durable, ancré dans son territoire, et qui garantit un accès universel à une alimentation adéquate.

AXE 1

Un système alimentaire local dynamique, productif et diversifié offrant des produits sains et accessibles pour toutes et tous.

AXE 2

Un système alimentaire durable et résilient, qui intègre pleinement les enjeux climatiques et de biodiversité.

AXE 3

Une gouvernance alimentaire territoriale intégrant tous les acteurs concernés et mettant en œuvre la stratégie définie collectivement.

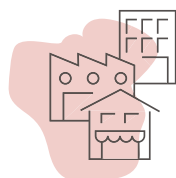
AXE 4

Des citoyen·ne·s, des consommateurs·rices et des acheteur·se·s sensibilisé·e·s et engagé·e·s, faisant majoritairement recours à des produits sains, régionaux ou suisses.

CONTRAT TERRITORIAL ALIMENTAIRE La définition de mesures concrètes et adaptées et l'engagement volontaire de trois piliers : les institutions publiques, les entreprises et la société civile.



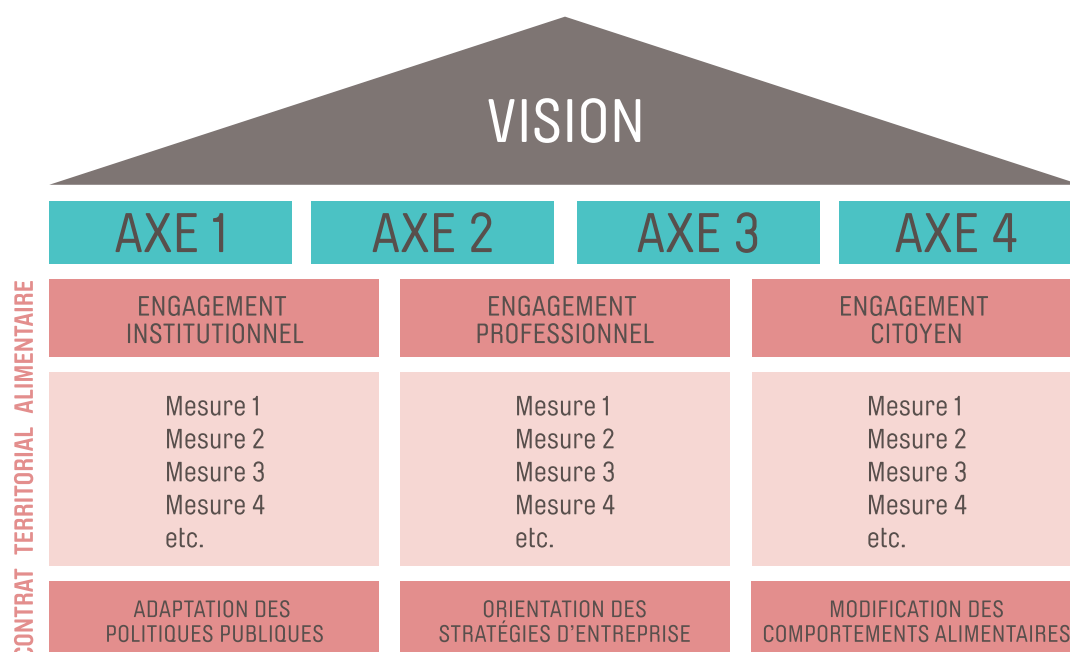
L'**engagement institutionnel** pourrait se traduire par des politiques publiques favorisant des pratiques agricoles préservant les ressources locales, des conditions économiques durables pour les acteurs de la chaîne,



L'**engagement professionnel** pourrait se traduire par le développement de prestations accessoires aux salaires pour les employés, des directives d'achats responsables pour la restauration collective, ...



L'**engagement citoyen** pourrait se traduire par l'implication de la population dans des projets locaux visant à améliorer leur souveraineté alimentaire, des démarches d'information et de sensibilisation, ...



L'IMPORTANCE DES 3 PILIERS COMPLÉMENTAIRES

Il est important de considérer la nécessité d'un contrat alimentaire territorial reposant sur trois piliers (institutionnel, professionnel et citoyen) car une transition durable et profonde du système alimentaire nécessite une dynamique collective. L'engagement de l'État est fondamental pour créer un cadre structurant et incitatif mais l'ensemble de la société doit être mobilisée et impliquée. Les arguments principaux :

Limites de l'action publique

L'État peut avoir un impact durable via des réformes réglementaires dans la sphère publique. Il ne peut toutefois tout réglementer et contrôler dans la sphère privée, qui regroupe les comportements personnels, les croyances, les valeurs et les choix individuels. L'engagement des citoyen·ne·s mais aussi des entreprises est donc indispensable pour permettre un changement des pratiques et des habitudes de consommation sur le court, moyen et long terme.

Aléas politiques

Des changements politiques ou des restrictions budgétaires, avec l'émergence de nouvelles priorités, pourraient compromettre la durabilité du système alimentaire si celui-ci ne repose que sur l'engagement de l'État.

Responsabilité partagée

La transition vers un système alimentaire durable est de la responsabilité de tous les acteurs. Les entreprises et les citoyen·ne·s ont un intérêt direct dans un système alimentaire durable et résilient. Le SADT est garant d'une meilleure santé pour la population mais également de l'équilibre de l'écosystème, indispensable pour la sécurité du territoire, notamment dans la perspective du changement climatique. Cette sécurité est fondamentale pour la stabilité du fonctionnement de notre société et de nos entreprises.

MÉTHODOLOGIE

ÉTAPE 01

Elaboration d'une proposition de stratégie alimentaire durable et territoriale

Document synthétique présentant :

- une mise en contexte
- une vision
- des objectifs
- des mesures

ÉTAPE 02

Proposition d'un dispositif de suivi et de mise en œuvre des mesures

Ressources et budget nécessaire
Temporalité

ÉTAPE 03

Définition des modalités de consultation de la société civile

Quels acteurs, quand et comment ?



Avant chaque séance

- Envoi des documents préparatoires via la plateforme collaborative : ordre du jour précisant les objectifs de la séance et fiches thématiques détaillant les sujets à traiter.

Déroulé de la séance – 3h

- Introduction et rappel des objectifs – 15'
- Présentation du diagnostic / état des lieux sur la ou les thématiques à traiter – 30'
- Travail en sous-groupes avec outils collaboratifs : identification des enjeux clés / propositions d'objectifs et de mesures concrètes – 1h45
- Restitution et priorisation collective – 30'

Animation collaborative

- Alternance de formats : plénière/sous-groupes.
- Outils participatifs.
- Recherche de l'intelligence collective.

Entre les séances

- Plateforme collaborative pour partager les documents.
- Espace d'échange dédié pour poursuivre les discussions.
- Point de contact identifié pour les questions.

AGENDA

SÉANCE 1

4 février 2025

Notion de territoire, présentation et adhésion à la vision, diagnostic du système alimentaire actuel au regard de la vision poursuivie.

SÉANCE 2

11 mars 2025

Pilier institutionnel 1/2 : objectifs et mesures.

SÉANCE 3

8 avril 2025

Pilier institutionnel 2/2 : objectifs et mesures.

SÉANCE 4

13 mai 2025

Pilier professionnel : objectifs et mesures.

SÉANCE 5

10 juin 2025

Pilier citoyen : objectifs et mesures.

SÉANCE 6

9 septembre 2025

Gouvernance, financement et ressources nécessaires.

SÉANCE 7

14 octobre 2025

Relecture de la stratégie.

SÉANCE 8

11 novembre 2025

Modalité de consultation de la société civile et prochaines étapes.

CHARTRE DES EXPERT·E·S

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Contribution basée sur l'expertise personnelle et l'expérience professionnelle.
- Neutralité vis-à-vis des intérêts corporatistes ou politiques.
- Engagement pour l'intérêt général du territoire.

RÔLE DES EXPERT·E·S

- Apport d'une expertise technique et opérationnelle.
- Contribution à la réflexion collective.
- Participation de manière constructive aux échanges.
- Evaluation des propositions selon leur pertinence (faisabilité, impact territorial et durabilité).

COMMUNICATION

- Liberté de partager les réflexions générales du projet.
- Information préalable du groupe de travail ma-terre pour toute communication publique.
- Respect de la confidentialité des données sensibles.

LISTE DES EXPERT·E·S

Aude Martenot	précarité alimentaire
Barbara Pfenniger	consommation
Caroline Jeanneret	production, distribution
Charlotte de la Baume	durabilité, restauration collective
Emmanuel Ansaldi	politiques alimentaires publiques
Gaétan Morel	politiques alimentaires publiques
Jacques Folly	commerce, artisanat
Laura Chatel	restauration collective
Marc Nobs	aide alimentaire, gaspillage alimentaire
Martine Bideau	santé
Romain Oeggerli	restauration
Romuald Langeron	distribution
Rudi Berli	production, distribution
Sandra Baudet	production, distribution
Sidonie Fabbi	prévention, santé
Xavier Patry	production, transformation, distribution

Association ma-terre
Chemin Moïse-Duboule 2
CH-1209 Genève
contact@ma-terre.ch
Tél. 022 733 16 64
www.ma-terre.ch